



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le mercredi 4 août 2021

Avis de 24 heures : la Ville va conduire un programme de lutte contre les moustiques suite à une ordonnance provinciale pour réduire le nombre de moustiques vecteurs du virus du Nil occidental

Les opérations commenceront jeudi soir, si les conditions météorologiques le permettent, dans les secteurs de gestion des insectes situés dans la zone nord-ouest de Winnipeg

Winnipeg, Manitoba – En vertu de l’ordonnance ministérielle publiée aujourd’hui par la Province du Manitoba conformément à la *Loi sur l’environnement*, la Ville de Winnipeg émet un avis public de 24 heures selon lequel le programme de lutte contre les moustiques adultes vecteurs du virus du Nil occidental commencera le jeudi 5 août à 22 h.

L’ordonnance provinciale en question ne permet pas de tenir compte des zones tampons qui ont été enregistrées dans tout Winnipeg. Si les conditions météorologiques s’y prêtent, le programme sera conduit à Winnipeg dans les [secteurs de gestion des insectes](#):

- 43 (Parc industriel Inkster-Nord, Chemin Oakpoint, Parc industriel du ruisseau Omand’s, Parc Tyndall)
- 44 (Burrows–Keewatin, Parc industriel Inkster, Mynarski, Parc industriel Pacific, Shaughnessy Park, Weston, Weston Shops)
- 48 (Inkster Gardens, Mandalay-Ouest, The Maples)
- 49 (Garden City, Triangle Leila-McPhillips, Parc Margaret, Templeton–Sinclair)
- 51 (Amber Trails, Leila Nord, Riverbend, Rivergrove, Rosser–Old Kildonan, Parc industriel de Kildonan-Ouest)

On incite le public à guetter les médias ou à consulter le calendrier des activités du programme de lutte contre les moustiques adultes à [Ville de Winnipeg – Programme de lutte contre les moustiques vecteurs du virus du Nil occidental](#) pour savoir quand le programme en question sera conduit. En consultation avec la Province, la Ville publiera,

le jour où des activités de lutte contre les moustiques sont prévues, un communiqué d'intérêt public indiquant, au moins huit heures à l'avance, les endroits précis où les opérations auront lieu le soir même si les conditions météorologiques le permettent. Le produit DeltaGard 20EW^{MD} sera utilisé dans le cadre du programme.

Avis par téléphone ou par courriel

La Direction de la lutte contre les insectes dispose d'un système d'information automatisé par téléphone et par courriel. En s'inscrivant à ce service, on peut recevoir des avis quotidiens par téléphone ou par courriel au sujet des activités de lutte contre les moustiques adultes. Pour recevoir les avis, on peut [s'inscrire en ligne](#) ou [communiquer avec le 311](#).

Programme de lutte contre le virus du Nil occidental

La Province est responsable du programme de lutte contre le virus du Nil occidental, qui inclut le contrôle des moustiques *Culex tarsalis* et la publication d'ordonnances provinciales de lutte contre les moustiques adultes. Le nombre moyen de moustiques *Culex tarsalis* piégés chaque semaine enregistré par l'Office régional de la santé est publié sur le [site Web sur le virus du Nil occidental de la Province du Manitoba](#).

On rappelle aux résidents de prendre des mesures individuellement pour se protéger du virus du Nil occidental, à savoir :

- Réduire le nombre de moustiques en éliminant les habitats autour des propriétés.
- Passer moins de temps dehors entre le coucher et le lever du soleil. Les moustiques sont en plus grand nombre au moment où le soleil se couche et se lève, mais les moustiques *Culex* piquent aussi la nuit.
- Porter des hauts et des pantalons de couleur claire, amples et longs pour aller dehors, surtout entre le coucher et le lever du soleil.
- Utiliser un insectifuge adéquat conformément aux directives de Santé Canada et du fabricant. Pour en savoir plus, prière de consulter la page d'information [Utiliser des insectifuges personnels en toute sécurité](#).
- S'assurer que les moustiquaires de portes et de fenêtres sont bien ajustées et qu'elles n'ont pas de trous.

Pour en savoir plus sur le virus du Nil occidental, prière de visiter le [site Web sur le virus du Nil occidental de la Province du Manitoba](#) ou d'appeler Health Links – Info Santé au 204-788-8200 depuis Winnipeg ou sans frais au 1-888-315-9257.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courriel électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg